

	Transports Canada	Date de publication : août 2004	Section 5	Réf: 2293-INF-57-1
	Sécurité maritime	Approuvé par : AMSP	Révision n° 04	Page: 1 de 4
TP 2293 F	<i>EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS</i>			

CHAPITRE 57 – CHEF DE L'ENTRETIEN, CERTIFICAT POUR UNE UNITÉ UMFM AUTO-ÉLÉVATRICE

PARTIE I – EXIGENCES GÉNÉRALES POUR LES DEMANDEURS

- 57.1 Chaque demandeur d'un certificat de chef de l'entretien d'une unité UMFM auto-élévatrice doit :
- (a)
 - (i) Compléter 12 mois de service admissible sur une unité UMFM auto-élévatrice après avoir obtenu un certificat d'officier mécanicien de troisième classe (navires à moteur),
 - (ii) Ou compléter 24 mois de service admissible sur une unité UMFM auto-élévatrice après avoir obtenu des qualifications techniques et avoir réussi un examen dans les domaines suivants : connaissances générales d'officier mécanicien de troisième classe, connaissances d'officier mécanicien des moteurs et de l'électrotechnologie*,
 - (iii) Ou compléter 60 mois de service admissible sur une unité auto-élévatrice et réussir un examen dans les domaines suivants : connaissances générales d'officier mécanicien de troisième classe, connaissances d'officier mécanicien des moteurs et de l'électrotechnologie;
 - (b) Obtenir un certificat médical valide et à jour tel qu'indiqué dans la réglementation applicable,
 - (c) Avoir un certificat valide et à jour pour chacun des cours suivants :
 - (i) Programme de formation aux fonctions d'urgence en mer tel qu'établi dans TP 4957 ou équivalent approuvé,
 - (A) Embarcations de sauvetage (B1),
 - (B) Lutte contre les incendies maritimes (B2),
 - (C) Adjoint médical C et D et formation de commandement et de contrôle en vertu de TP 10937,
 - (ii) Cours avancé de premiers soins en mer (16 heures) ou équivalent approuvé,
 - (iii) Cours sur simulateur de salle de commande et de chambre des machines, niveau I, tel qu'établi dans TP 10935 ou équivalent approuvé,
 - (d) Obtenir un certificat pour chacun des cours sur les unités mobiles de forage en mer ou équivalent approuvé,
 - (i) Connaissance du sulfure d'hydrogène (H₂S),
 - (ii) Notions fondamentales de survie en mer (BST),
 - (e) Réussir un examen oral.

* Certificat émis par un collège technique reconnu par une province du Canada et basé sur un cours accrédité de deux ans en électricité, en instrumentation et/ou en mécanique, ou certificat interprovincial en électricité, en instrumentation et/ou en mécanique; on peut accorder une exemption en électrotechnologie avec une preuve de qualification équivalente.

Ces exigences respectent la norme de compétence minimale de la résolution d'assemblée A.891(21) de l'OMI modifiée pour le chef de l'entretien à bord d'une unité UMFM auto-élévatrice tel qu'établi dans la Partie II de ce chapitre.

 Transports Canada Sécurité maritime	Date de publication : août 2004	Section 5	Réf: 2293-INF-57-2
	Approuvé par : AMSP	Révision n° 04	Page: 2 de 4
TP 2293 F	EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS		

**PARTIE II – NORME DE COMPÉTENCE MINIMALE SPÉCIFIÉE POUR LE CHEF DE L'ENTRETIEN À BORD D'UNE UNITÉ
UMFM AUTO-ÉLÉVATRICE**

Ce tableau est basé sur la résolution d'assemblée A.891(21) de l'OMI, tableau 6.5 :

Compétences	Connaissances, compréhension et aptitude	Méthodes permettant de démontrer les compétences	Critères d'évaluation des compétences
1. Utiliser l'outillage nécessaire aux travaux de fabrication et de réparation couramment effectués à bord des unités mobiles au large	Caractéristiques et limitations des matériaux utilisés dans la construction et la réparation Caractéristiques et limitations des procédés utilisés dans la fabrication et la réparation Propriétés et paramètres pris en compte dans la fabrication et la réparation des systèmes et des composants Application de méthodes de travail sûres dans les ateliers	Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU	Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3 ^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés
2. Utiliser l'outillage à main et les instruments de mesure pour démonter, entretenir, réparer et remonter les installations et matériel de bord	Caractéristiques de conception et sélection des matériaux utilisés dans la fabrication de l'équipement Interprétation des dessins, plans et manuels concernant les machines Caractéristiques de fonctionnement du matériel et des systèmes	Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU	Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3 ^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés
3. Utiliser l'outillage à main, les instruments d'essai et de mesure électriques et électroniques pour détecter les défaillances et effectuer les travaux d'entretien et de réparation	Règles de sécurité à observer pour les travaux ayant trait aux systèmes électriques de bord Caractéristiques de construction et de fonctionnement des systèmes et du matériel électriques de bord fonctionnant en courant alternatif et en courant continu Construction et fonctionnement du matériel électrique d'essai et de mesure	Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU	Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3 ^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés
4. Faire fonctionner les alternateurs et les génératrices, et les systèmes de commande connexes	<i>Groupe électrogène :</i> Connaissances et aptitudes de base appropriées en matière d'électrotechnique Préparation, mise en route, couplage et permutation des alternateurs ou des génératrices Localisation des défaillances courantes et mesures à prendre pour prévenir les avaries <i>Systèmes de commande :</i> Localisation des défaillances courantes et mesures à prendre pour prévenir les avaries	Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU	Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3 ^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés

Compétences	Connaissances, compréhension et aptitude	Méthodes permettant de démontrer les compétences	Critères d'évaluation des compétences
5. Entretien des machines et des systèmes auxiliaires, y compris les systèmes de commande	Connaissances et aptitudes de base appropriées en matière de mécanique Mesures à prendre pour isoler de manière sûre le matériel électrique et l'ensemble de l'installation et du matériel avant d'autoriser les membres de personnel à entreprendre les travaux nécessaires Entretien et réparation l'installation et le matériel	Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU	Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3 ^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés
6. Faire fonctionner les moteurs et les machines, surveiller et évaluer leur performance et leur capacité	Fonctionnement et entretien des : moteurs machines auxiliaires, y compris les circuits de pompage et tuyautage, les systèmes de commande connexes et, le cas échéant, les dispositifs élévateurs	Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU	Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3 ^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés
7. Détecter et identifier la cause des défauts de fonctionnement des machines et remédier aux défaillances	Détection des défauts de fonctionnement des machines et localisation des défaillances en vue de prévenir ou réduire au minimum les avaries	Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU	Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3 ^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés
8. Mettre en place des méthodes sûres d'entretien et de réparation	Pratique de la mécanique navale Mise en place et application de procédures sûres d'entretien et de réparation	Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU	Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3 ^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés
9. Faire fonctionner et entretenir les embarcations et radeaux de sauvetage, ainsi que les dispositifs de mise à l'eau et les dispositifs de prévention, de détection et d'extinction de l'incendie	Maintien en état de fonctionnement des radeaux et embarcations de sauvetage et des dispositifs de mise à l'eau, ainsi que des dispositifs de prévention, de détection et d'extinction de l'incendie Mesures prises pour protéger l'unité et son personnel et limiter les avaries résultant d'un incendie, d'une explosion, d'un abordage ou d'un échouement	Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU Réussir une formation MED B1,B2,C et D ou un équivalent approuvé	Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3 ^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés

 Transports Canada Sécurité maritime	Date de publication : août 2004	Section 5	Réf: 2293-INF-57-4
	Approuvé par : AMSP	Révision n° 04	Page: 4 de 4
TP 2293 F	EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS		

Compétences	Connaissances, compréhension et aptitude	Méthodes permettant de démontrer les compétences	Critères d'évaluation des compétences
10. Prévention de la pollution	<p>Méthodes et moyens propres à prévenir la pollution de l'environnement</p> <p>Connaissance des prescriptions internationales et nationales pertinentes. Une attention particulière devrait être accordée aux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. aux certificats et autres documents prescrits par les conventions internationales ou la législation nationale, conditions dans lesquelles ils peuvent être obtenus et durée de validité 2. responsabilités aux termes des accords internationaux pertinents 	<p>Évaluation de la formation en cours d'emploi</p> <p>Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU</p>	<p>Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés</p>
11. Garantir des pratiques de travail sûres	<p>Pratiques de travail sûres</p>	<p>Évaluation de la formation en cours d'emploi</p> <p>Réussir l'examen oral spécifique sur les MODU</p>	<p>Avoir un certificat d'officier mécanicien (navires à moteur) de 3^e classe ou un certificat technique équivalent, ou réussir les examens appropriés</p>